



COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE –
Assainissement

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLÉS	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	9
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	10
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT	14
LE PATRIMOINE DE SERVICE	15
VOTRE PATRIMOINE	16
LE RÉSEAU	16
Répartition par matériau	16
Répartition par diamètre	16
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	17
LE TRAITEMENT	18
EVOLUTION GÉNÉRALE	18
LES VOLUMES (EN M3)	18
Les boues et les sous-produits	19
Production de boues (en tMS)	19
Evacuation des boues (en tMS)	19
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	19
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)	19
LA QUALITÉ DU TRAITEMENT	20
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP	21
Nombre de bilans journaliers réalisés	21
Conformité des stations d'épurations	21
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	22
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	23
Qualité des rejets	23
Performance de réseau	24
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	25
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	26
Les opérations d'hydrocurage du réseau	26
Les passages caméra	26
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	27
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	28
LE CARE	30
LE CARE	31
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	32
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	32
LE PATRIMOINE DE SERVICE	36



LES INSTALLATIONS	37
LE RÉSEAU.....	38
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	38
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	39
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :	40
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	43
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	45
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	46
Les opérations d'hydro-curage du réseau	46
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	48
Les interventions de maintenance 2ème niveau	48
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	49
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	49
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	50
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	55
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA	55
1. Introduction	55
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	55
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	56
4. Evolution et aménagement à prévoir	57
a. Nouveaux modes de communications.....	57
b. Cybersécurité.....	58
c. Aménagement à prévoir sur vos installations	58
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	61
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	61
A.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	61
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	62
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	62
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	62
B.4.1. Les postes de relèvement	62
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	62
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	62
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	63
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	63
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	64
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	64
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	64
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	64
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	65
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	67
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	67
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	69
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	70
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	71
C.2.5. Le calcul des rendements	73
C.2.6. Le suivi bactériologique	74
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	74





C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	75
C.3.1. Les boues	75
C.3.2. Les autres sous-produits	76
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	76
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	76
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	77
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	77
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	77
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	83
Paramètres physicochimiques	83
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	85
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	85
LE GLOSSAIRE	86
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	89



EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Déléataire didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Déléataire est composé de 2 parties :

- Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...
- Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

-
Le Directeur Régional -



Etabli par le CPO : le 28/05/2019

Approuvé par la Direction Régionale - : le 28/05/2019



1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS



18,108 kmL de réseau

3 615 ml hydrocurés avec le camion

1 intervention de débouchage

10 Poste(s) de relèvement

1 station(s) d'épuration

2 750 eq/hab.

Boues évacuées : **29,52 tMS**

91,7% des bilans réalisés sont conformes.

147 372 m3 épurés



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Contrôle des deux extincteurs de la station par la STE EUROFEU

Nettoyage des ouvrages génie civil au karcher et traitement des murs de la station au produit anti-mousse

Entretien des espaces verts sur la station d'épuration et les postes

Débordement du poste de relèvement du Bois de l'Enfer n°1 du à la vidange d'un volume d'environ 20 m3 non régulé hydrauliquement provenant de la piscine municipale



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat COMMUNE DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Marché public de prestation. Le contrat, signé à la date du 18 décembre 2017, arrivera à échéance le 17 décembre 2024.

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie,



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs pertinents de performance, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

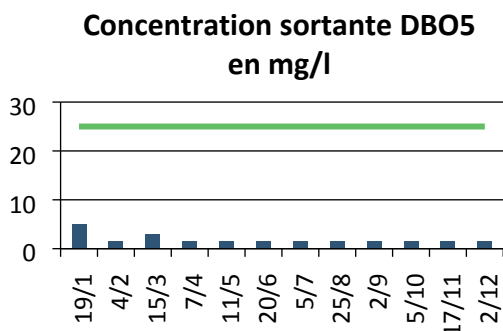
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à notre organisation et nos nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



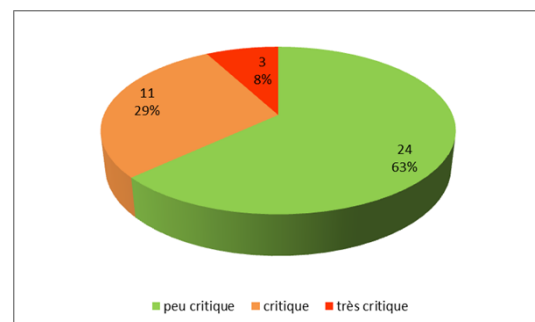
PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejets, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets
identifiés
d'innovations
au service
de l'eau

30 tests pilotes
ou POC en cours

Plus de
150 start-up
analysées



LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

AGENCE MANCHE-ORNE-BESSIN

Richard BOUZANQUET

Directeur régional
NORMANDIE

GRENTHEVILLE
06 08 87 08 09

richard.bouzanquet@saur.com



Nicolas TOUZET

Chef d'agence
MANCHE-ORNE-BESSIN

COUTANCES
06 82 89 76 12

nicolas.touzet@saur.com



Cédric SANSON

Chef de secteur
SAINT-LÔ / BESSIN

SAINT-CLAIR SUR ELLE

06 72 72 58 29

cedric.sanson@saur.com



Anne-Sophie FERET

Chef de secteur
ORNE

GACE

06 65 53 01 09

anne-sophie.feret@saur.com



Mickael GOSSELIN

Chef de secteur
SUD MANCHE

COUTANCES

06 72 72 60 25

mickael.gosselin@saur.com



Patrick BURNEL

Chef de secteur
COTENTIN

BRICQUEBEC

06 70 64 60 15

patrick.burnel@saur.com





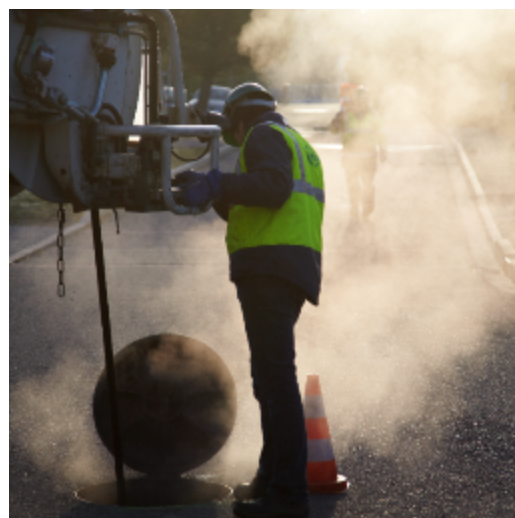
4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

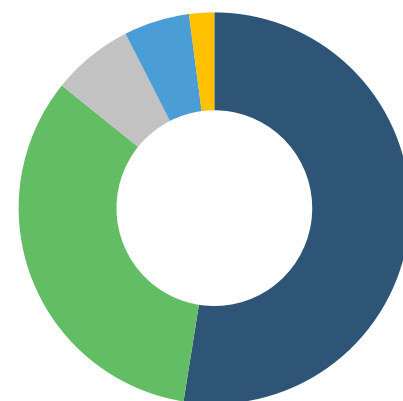
*Votre patrimoine sous
surveillance*

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	2 750
Poste(s) de relevage	10
Linéaire de conduites (KmL)	18,108



Répartition par diamètre



■ Circulaire 200 ■ Circulaire 150
 ■ Circulaire 160 ■ Circulaire 75
 ■ Circulaire 90

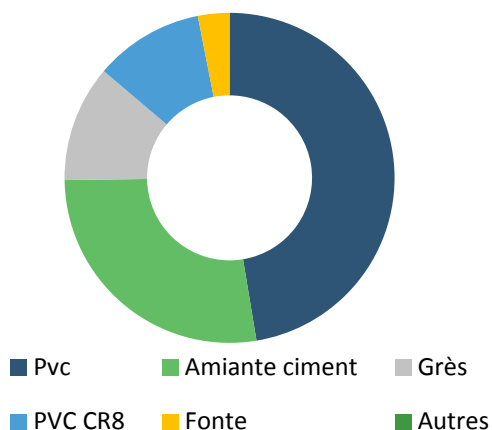
Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	49,48
Circulaire 150	31,33
Circulaire 160	6,34
Circulaire 75	5,11
Circulaire 90	1,95
Autres	-

LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

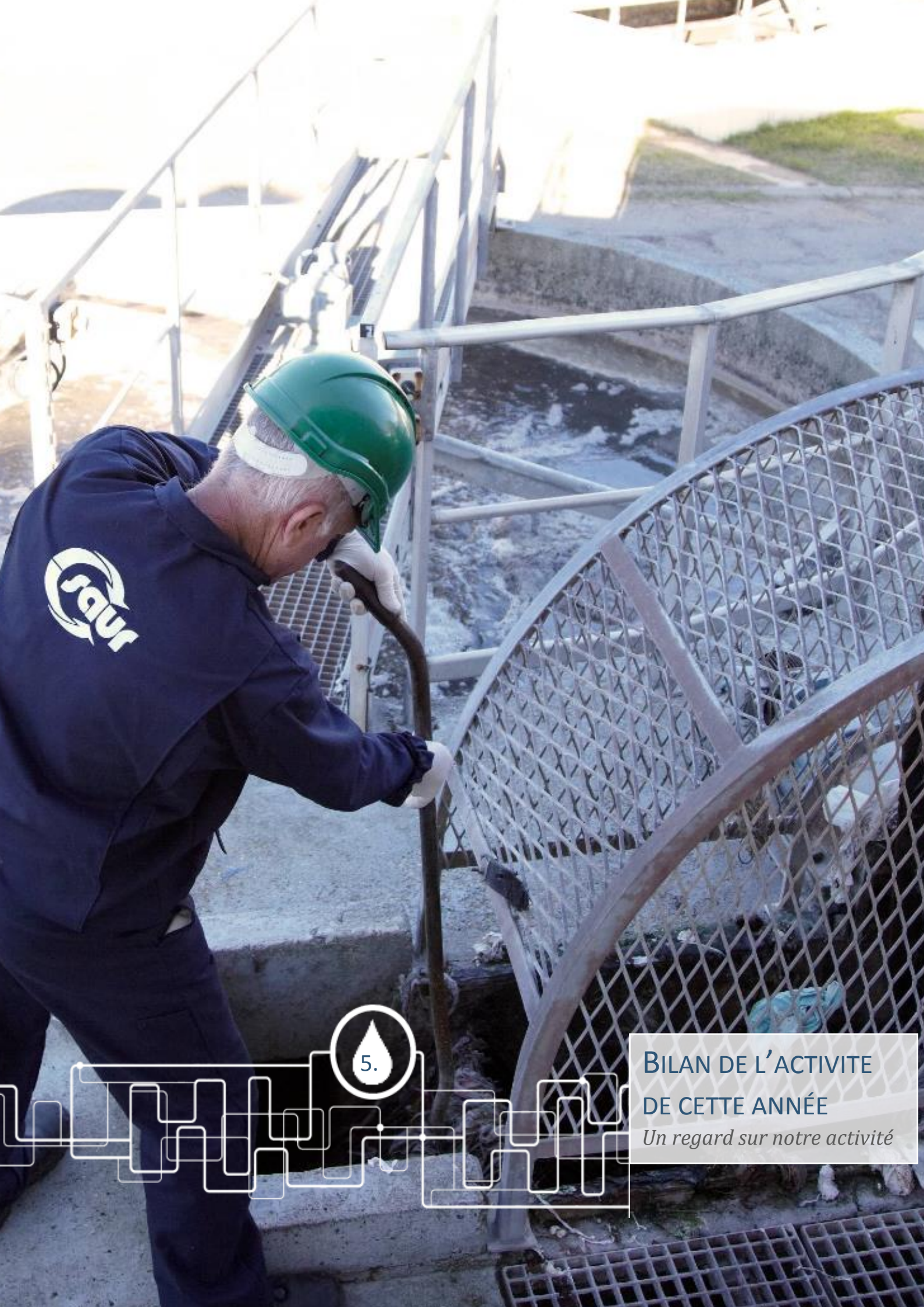
En 2018, le linéaire de canalisations est de 18,108 km.

Répartition par matériau



■ Pvc ■ Amiante ciment ■ Grès
 ■ PVC CR8 ■ Fonte ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Pvc	44,46
Amiante ciment	25,7
Grès	10,71
PVC CR8	10,05
Fonte	2,9



5.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE

Un regard sur notre activité



LE TRAITEMENT

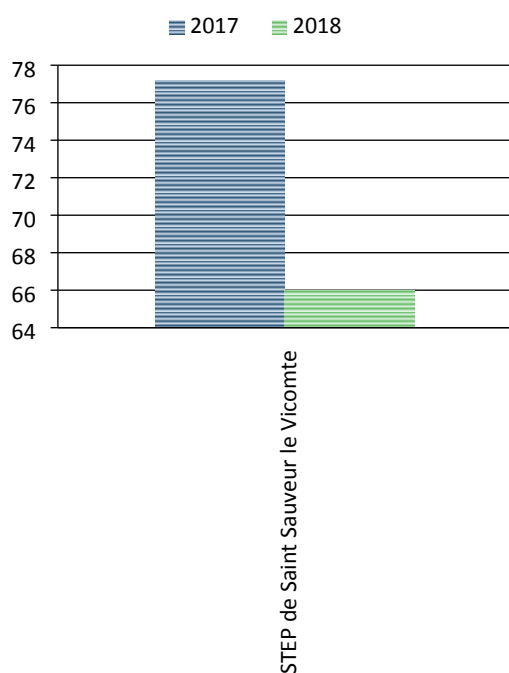
EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	77,19%	66%

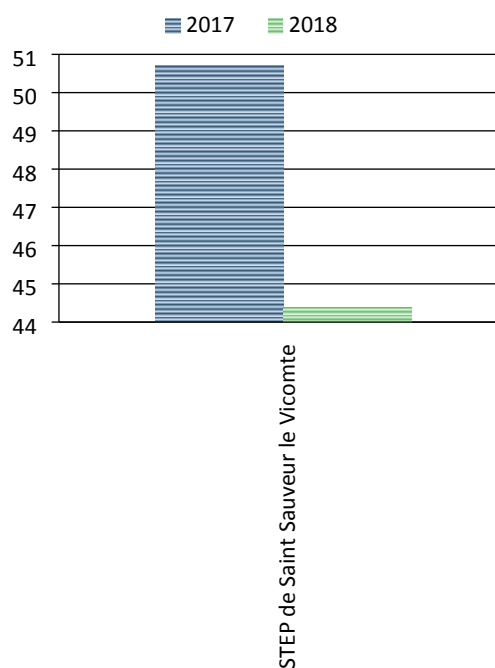
Charge hydraulique (%)



Charge polluante : Volume entrant X concentration DB05 par rapport capacité nominale

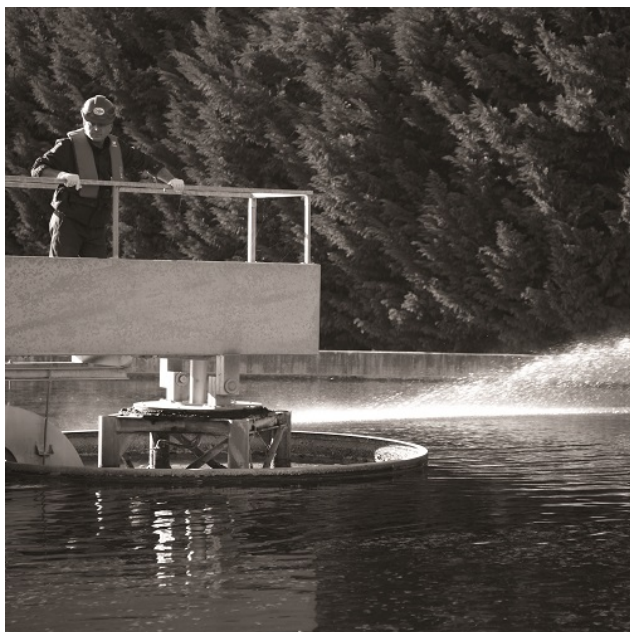
	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	50,7%	44,37%

Charge polluante DBO5 (%)



LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Entrée	162 284	147 454
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Sortie	162 284	147 372



Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Refus dégr. PE vers décharge	0	1 234

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	15 400	12 600

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	16,69	22,804

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Boues TE vers épandage	16,686	29,52



6.

LA QUALITÉ DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2017	2018
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	12	12



Conformité des stations d'épurations

STEP	2017	2018	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	100%	91,67%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).



SOUDE

OZONATION

FILTRE A CHARBON ACTIF

BACHE ALIMENTATION
FILTRE CHARBON ACTIF

BACHE BREAK-POINT

7.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
91,666	73,21	100%	29,52 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	29,52 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.



Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
87	18,108	10	-	-	-
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	18,108
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
-	-	-	18,108
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



8.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



	2018
Hydrocurage préventif (ml)	3 615
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	1
Nettoyage postes de relevage (nombre)	25

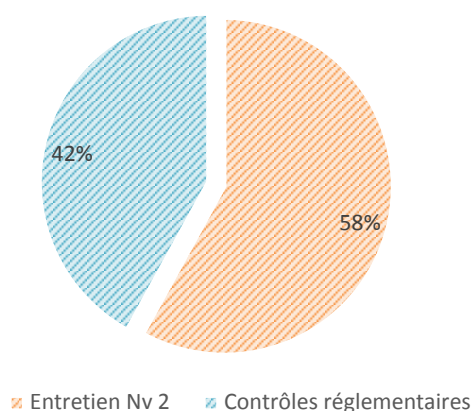




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2017	2018
Entretien niveau 2	8	30
Contrôles réglementaires	16	22



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	6	29
Préventif	2	1

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées





9.

LES PROPOSITIONS
D'AMÉLIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Mise en place d'une pompe vide cave sur les postes du Bois de l'enfer et de la Malbrèche.	Souhaitable
Commentaire général	Remettre à jour les plans du réseau EU et EP	Souhaitable
Commentaire général	Remise en état des anomalies constatées lors de l'hydrocurage.	Souhaitable
Commentaire général	Renouveler un des deux surpresseurs	Validé pour 2019
Commentaire général	Renouveler le dégrilleur	Validé pour 2019
Commentaire général	Renouveler les diffuseurs d'air (bassin aération) + vannes papillon	Validé pour 2019
Commentaire général	Renouveler Aeroflotateur a graisse	Validé pour 2019
Commentaire général	Remise à la cote des tampons assainissement sous voirie	Souhaitable



10.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018

09/05/2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT
Région **NORD IDF NORMANDIE**
Centre **NORMANDIE OUEST**
Département **MANCHE**
Collectivité **CNE ST SAUVEUR LE VICOMTE ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS	47,7	66,1	38,5	
Produits accessoires	47,7	66,1		
CHARGES	22,9	67,4	194,8	
Personnel	8,5	11,5		
Energie électrique	0,0	12,1		
Produits de traitement	0,0	1,0		
Analyses	0,1	0,7		
Sous-traitance, matières et fournitures	4,3	9,6		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	0,7	0,8		
Autres dépenses d'exploitation	2,3	3,6		
- Télécommunications, poste et télégestion	0,3	0,6		
- Engins et véhicules	0,4	1,5		
- Informatique	0,6	0,7		
- Assurances		0,2		
- Locaux	0,5	0,9		
- Divers	0,6	-0,2		
Contribution des services centraux et recherche	6,4	7,1		
Charges relatives aux renouvellements	0,3	20,5		
- Pour garantie de continuité du service	0,3	4,9		
- Fonds contractuel		15,6		
Charges relatives investissements du domaine privé	0,2	0,6		
RESULTAT AVANT IMPOT	24,8	-1,4	-105,5	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	8,5			
RESULTAT	16,3	-1,4	-108,4	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 110-015004 -500901 -02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 09/05/2019



MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.



- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - o des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).





- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :

la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire

Les primes dommages ouvrages

Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu

Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul





fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- Programme contractuel d'investissements
- Fonds contractuel d'investissements
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



11.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	2000	2 750	Domestique séparatif	Boues activées à aération prolongée	Oui	Non	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	- m3/h	2004	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (second	- m3/h	2004	Non	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Bois de l'Enfer n°1	15 m3/h	2004-	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Bois de l'Enfer n°2	10 m3/h	2010	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR d'Aureville n°1	10 m3/h	2012	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR d'Aureville n°2	10 m3/h	2012	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR d'Aureville n°3	- m3/h	2018	OUI	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR des Tuilleries	10 m3/h	2012	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR du Cimetière	10 m3/h	2010	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Les Religieuses	10 m3/h	2012	Oui	Non



LE RÉSEAU

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2018, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 18,108 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 150	4234,63	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	342,75	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	77,38	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	104,6	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	252,27	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	167,57	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 150	1334,93	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	604,61	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	33	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	888,73	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	6086,73	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	145,4	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	1674,42	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	193,39	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	925,26	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	243,68	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	113,55	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	331,64	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	353,89	Refoulement	Eaux usées
Total		18108,43		

Les équipements de réseau.

Type d'équipement	Nombre
Tampons	473

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2018
PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (second	678
PR Bois de l'Enfer n°1	1 735
PR Bois de l'Enfer n°2	606
PR d'Aureville n°1	899
PR d'Aureville n°2	299
PR d'Aureville n°3	51
PR des Tuilleries	- 6
PR du Cimetière	380
PR Les Religieuses	128
STEP de Saint Sauveur le Vicomte	105 516
Total	110 286

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie





12.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*



LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat	
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement : 0
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : 2 199 hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2018	Commentaire
Données clientèle			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	-	
VP.056	Nombre d'abonnés total	-	
	dont nombre d'abonnés domestiques		
	dont nombre d'abonnés non domestiques		
	Nombre de branchements assainissement (raccordé/raccordable)	-	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	-	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	-	
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	87	
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	98,93%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	100%	
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	77,87%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	NON	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	



VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	-	
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	-	
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	18,108	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	18,108	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	10	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	NON	
VP.159	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	
VP.164	Évolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	

Données exploitation			
STEP de Saint Sauveur le Vicomte			
	Charge nominale en DBO5 en équivalent habitant	2 750	
D203.0	Boues évacuées en tMS	29,52	
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	11	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Patrimoine			
	Linéaire de réseau eaux usées à l'amont des STEP au 31/12 (y compris les réseaux typés eaux pluviales) en km	18,108	
	Nombre de PR	10	
	Nombre de station d'épuration	1	





Tarification de l'assainissement			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N)	-	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	-	
VP.068	Volume facturé	-	
	Chiffre d'affaire au titre de l'année N-1, au 31/12/N	-	
Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	-	
Données CCSPL			
	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	91,666	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	-	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	-	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité



DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	98,93%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		17,92	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		18,108	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	100%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		18,11	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		18,108	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	77,87%	12
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		14,1	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		18,108	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		42	
VALEUR DE L'INDICE		87	



P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	NON	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		10	



13

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Synthèse de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Saint-Sauveur-le-Vicomte	3590

Détail de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Saint-Sauveur-le-Vicomte	14/06/18	7 BOIS DE L'ENFER (Rue du)	700
Saint-Sauveur-le-Vicomte	15/06/18	4 COLLEGE (Allée du)	420
Saint-Sauveur-le-Vicomte	18/06/18	25 BOIS DE L'ENFER (Rue du)	795
Saint-Sauveur-le-Vicomte	19/06/18	SAINT JACQUES (Impasse)	50
Saint-Sauveur-le-Vicomte	19/06/18	22 DIVISION LECLERC (Avenue)	720
Saint-Sauveur-le-Vicomte	20/06/18	18 DIVISION LECLERC (Avenue)	325
Saint-Sauveur-le-Vicomte	21/06/18	18 DIVISION LECLERC (Avenue)	580

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Saint-Sauveur-le-Vicomte	1	Sur réseau séparatif eaux usées	25

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Saint-Sauveur-le-Vicomte	27/05/18	1 BRICQUEBEC (Route de)

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Nombre
Saint-Sauveur-le-Vicomte	25

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Saint-Sauveur-le-Vicomte	24/04/18	PR Bois de l'Enfer n°1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	24/04/18	PR Bois de l'Enfer n°2
Saint-Sauveur-le-Vicomte	25/04/18	PR d'Aureville n°3
Saint-Sauveur-le-Vicomte	25/04/18	PR d'Aureville n°2
Saint-Sauveur-le-Vicomte	25/04/18	PR des Tuilleries
Saint-Sauveur-le-Vicomte	25/04/18	PR Les Religieuses
Saint-Sauveur-le-Vicomte	26/04/18	PR du Cimetière
Saint-Sauveur-le-Vicomte	04/05/18	PR d'Aureville n°1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	30/08/18	PR Bois de l'Enfer n°1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	30/08/18	PR Les Religieuses
Saint-Sauveur-le-Vicomte	30/08/18	PR du Cimetière
Saint-Sauveur-le-Vicomte	30/08/18	PR Bois de l'Enfer n°2
Saint-Sauveur-le-Vicomte	30/08/18	PR des Tuilleries
Saint-Sauveur-le-Vicomte	30/08/18	STEP de Saint Sauveur le Vicomte
Saint-Sauveur-le-Vicomte	31/08/18	PR d'Aureville n°1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	31/08/18	PR d'Aureville n°2
Saint-Sauveur-le-Vicomte	31/08/18	PR d'Aureville n°3





Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR d'Aureville n°1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR d'Aureville n°3
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR d'Aureville n°2
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR Bois de l'Enfer n°1
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR Bois de l'Enfer n°2
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR des Tuilleries
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR Les Religieuses
Saint-Sauveur-le-Vicomte	07/12/18	PR du Cimetière

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Saint-Sauveur-le-Vicomte	19/07/18	1 BRICQUEBEC (Route de)



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Saint-Sauveur-le-Vicomte	29	1	30

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Aéroflotateur à graisse	16/01/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	Armoire de commande	26/02/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	26/02/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Aéroflotateur à graisse	19/03/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Dégrilleur	24/04/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°1	Télésurveillance	15/05/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	Armoire de commande	15/05/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Les Religieuses	Armoire de commande	08/06/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Agitateur fosse à écumes	15/06/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°3	Télésurveillance	21/06/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Pont tournant clarificateur	21/06/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Armoire électrique local d'exploitation	22/06/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	GENERAL STATION	22/06/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Potence sur pied avec treuil zone de contact	06/07/18	Préventif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Bois de l'Enfer n°1	Télésurveillance	31/07/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Bois de l'Enfer n°2	Télésurveillance	31/07/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	Télésurveillance	01/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Les Religieuses	Télésurveillance	01/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°1	Télésurveillance	01/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR des Tuilleries	Télésurveillance	01/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR du Cimetière	Télésurveillance	02/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°2	Télésurveillance	02/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	STEP de Saint Sauveur le	16/08/18	Curatif





Vicomte		Vicomte		
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Armoire électrique local d'exploitation	16/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Racleur à graisses	30/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Bois de l'Enfer n°1	Détecteurs de niveau (3)	31/08/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR du Cimetière	Armoire de commande	03/10/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR du Cimetière	Armoire de commande	05/10/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	13/11/18	Curatif
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°1	PR d'Aureville n°1	22/11/18	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	01/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (second	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (second	01/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR du Cimetière	PR du Cimetière	01/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Les Religieuses	PR Les Religieuses	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR des Tuilleries	PR des Tuilleries	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Bois de l'Enfer n°1	PR Bois de l'Enfer n°1	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Bois de l'Enfer n°2	PR Bois de l'Enfer n°2	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°1	PR d'Aureville n°1	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°2	PR d'Aureville n°2	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°3	PR d'Aureville n°3	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	04/06/18

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR du Cimetière	Potence avec palan	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR des Tuilleries	Potence avec palan	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Les Religieuses	Potence avec palan	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR Bois de l'Enfer n°1	Pied de potence seul	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	PR d'Aureville n°2	Potence sur pied nue	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Potence sur pied avec treuil bassin aérateur	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Potence sur pied avec treuil silo à boues n°1	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Potence sur pied avec treuil zone de contact	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Potence sur pied avec treuil silo à boues n°2	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Monorail avec chariot et palan poste de relèvement	04/06/18
Saint-Sauveur-le-Vicomte	STEP de Saint Sauveur le Vicomte	Potence sur pied nue recirculation et extraction	04/06/18





LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Fonds contractuel

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN - EX COMMUNE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (Assainissement)

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	Aéroéjecteur			4 720						4 720
	Electrovanne n°1			550						550
	Electrovanne n°2			550						550
PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (second	Electrovanne n°1			550						550
	Electrovanne n°2			550						550
PR Bois de l'Enfer n°2	Pompe de relevage n°1							950		950
PR d'Aureville n°1	Pompe de relevage n°1							820		820
PR d'Aureville n°2	Pompe de relevage n°1							1 030		1 030
PR des Tuilleries	Pompe de relevage n°1							820		820
PR du Cimetière	Pompe de relevage n°1							1 250		1 250
PR Les Religieuses	Pompe de relevage n°1							820		820
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / ELECTRICITE COMMANDE / INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Automate			9 030						9 030
	Ecran de supervision			4 860						4 860
	Télésurveillance			2 810						2 810
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Afficheur débitmètre sortie bypass				1 050					1 050
	Afficheur débitmètre sortie eau traitée				1 050					1 050
	Débitmètre sortie bypass				890					890
	Débitmètre sortie eau traitée				890					890
	Sonde de niveau fosse à graisse							850		850
	Sonde de niveau poste de recirculation							480		480
	Sonde de niveau silo à boues n°1							800		800
	Sonde de niveau silo à boues n°2							800		800
	Sonde ultrason niveau du poste							830		830



Désignation du site	Désignation de l'équipement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / INSTRUMENTATION / MATERIELS ASSOCIES	Préleveur eau brute						3 650			3 650
	Préleveur eau bypassé		3 650							3 650
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / INSTRUMENTATION / QUALITE EAU	Analyseur rédox				1 510					1 510
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / POSTES DIVERS / POSTES TOUTES EAUX & COLATURES	Pompe de reprise des collatures					950				950
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Racleur à graisses					3 890				3 890
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / RELEVAGE	Pompe gros débit n°1		7 290							7 290
	Pompe gros débit n°2		7 290							7 290
	Pompe petit débit n°1		2 290							2 290
	Pompe petit débit n°2		2 290							2 290
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / TRAITEMENT DES BOUES / RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Pompe d'extraction des boues					1 150				1 150
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / TRAITEMENT SECONDAIRE / AERATION	Agitateur zone anoxie			7 000						7 000
	Agitateur zone de contact		1 890							1 890
	Extracteur d'air local surpresseur				1 150					1 150
STEP de Saint Sauveur le Vicomte / TRAITEMENT SECONDAIRE / CLARIFICATION & RECIRCULATION	Agitateur fosse à écumes				1 400					1 400
	Pompe de recirculation n°2						1 440			1 440
	Pompe de reprise des mousses						1 000			1 000
	Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))		22 810	32 510	7 940	5 990	6 090	9 450		84 790

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement
 En bleu et italique : renouvellement en retard
 En noir : Equipement non renouvelé



Participation (€)	2018

Dotation annuelle actualisée (€)	2018
	15 050

Coefficient d'actualisation de la dotation	2018
	1,000

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Fonds contractuel

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN - EX COMMUNE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (Assainissement)

Montant réalisé pour l'année (€)

8 616

STEP de Saint Sauveur le Vicomte / GENERAL STATION / SERVICES

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Compresseur air de service	16/08/2018	Total	Fonds Contractuel	394
			Total (€)	394

STEP de Saint Sauveur le Vicomte / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Débitmètre sortie eau traitée	04/12/2018	Total	Fonds Contractuel	890
			Total (€)	890

STEP de Saint Sauveur le Vicomte / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Surpresseur d'hydrolyse des graisses : Grosse réparation du surpresseur	25/06/2018	Grosses reparations	Fonds Contractuel	3 200
			Total (€)	3 200



Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Fonds contractuel

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN - EX COMMUNE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (Assainissement)

Montant réalisé pour l'année (€)

8 616

STEP de Saint Sauveur le Vicomte / TRAITEMENT DES BOUES / RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Pompe d'extraction des boues : Remplacement du stator	27/06/2018	Grosses reparations	Fonds Contractuel	238
			Total (€)	238

STEP de Saint Sauveur le Vicomte / TRAITEMENT SECONDAIRE / AERATION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Agitateur zone de contact	25/05/2018	Total	Fonds Contractuel	1 890
			Total (€)	1 890

STEP de Saint Sauveur le Vicomte / TRAITEMENT SECONDAIRE / CLARIFICATION & RECIRCULATION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Agitateur fosse à écumes : Remplacement du motoréducteur	22/06/2018	Grosses reparations	Fonds Contractuel	1 288
Pont tournant clarificateur : Remplacement du collecteur à bagues	16/08/2018	Grosses reparations	Fonds Contractuel	715
			Total (€)	2 003



Bilan financier du Fonds contractuel

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN - EX COMMUNE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (Assainissement)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	577	15 050	15 050	15 050	15 050	15 050	15 050	14 474	105 351

COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00000	1,00000
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	577	15 050							15 627
Report de solde actualisé (€)		577							
Renouvelé annexé au contrat									
Renouvellement Total		2 780							2 780
Autre renouvellement									
Renouvellement Total		394							394
Grosses réparations		5 442							5 442
Autre renouvellement sur devis									
Renouvellement Total									
Grosses réparations									
Total renouvellement (€)		8 616							8 616
Participation ou Engagement (€)									
Solde (€)	577	7 011							



ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC



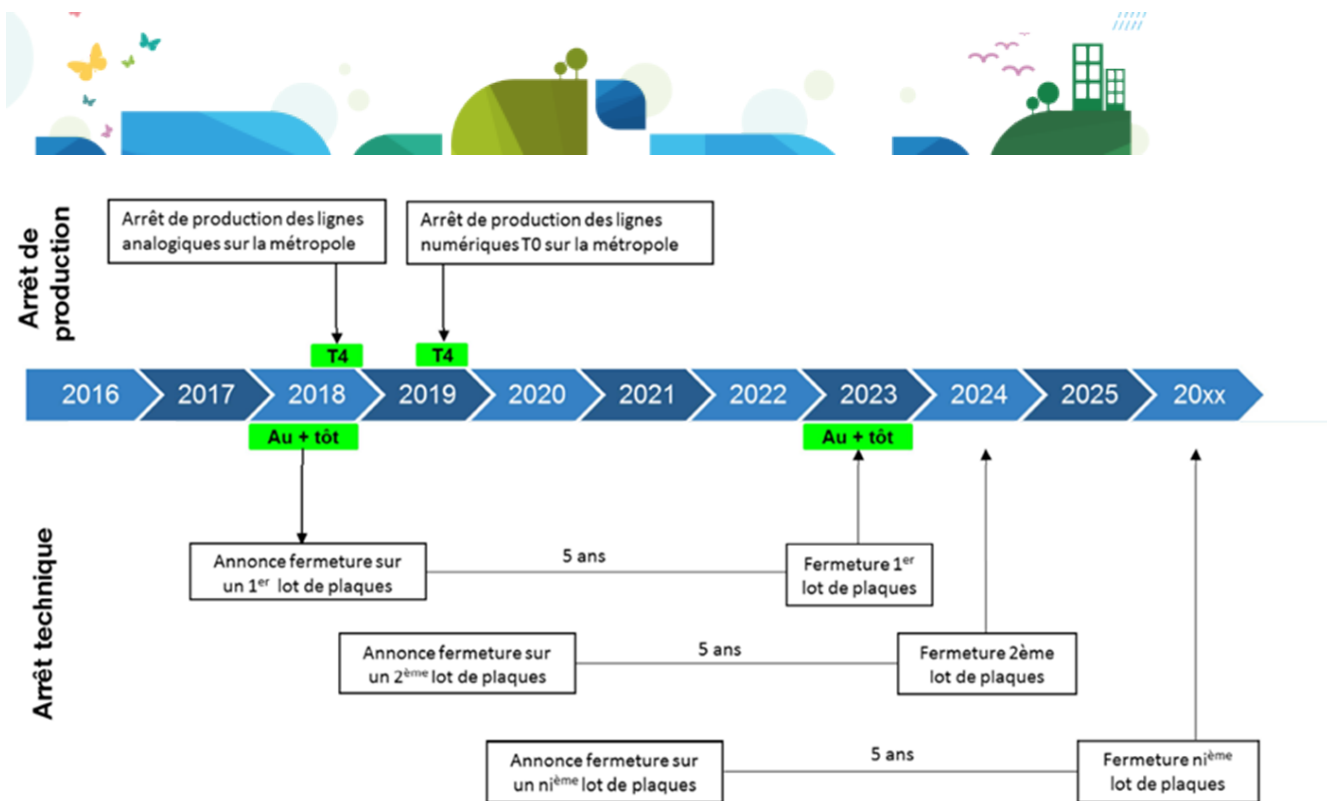
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.





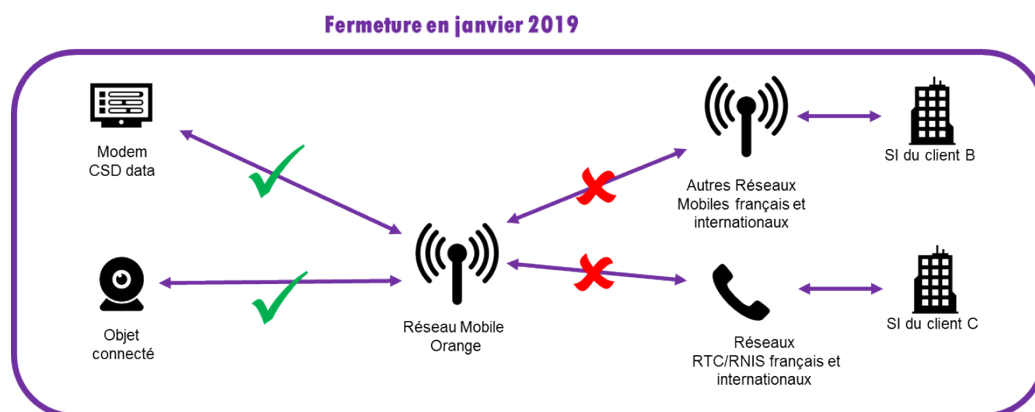
Source du document : Orange

3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

orange a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'**arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMDData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.



c. Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





Communauté d'Agglomération Le Cotentin – Commune de Saint-Sauveur le Vicomte

2018

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



Table des matières

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	3
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	3
A.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	3
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	4
B.1. LES RACCORDEMENTS	4
B.1.1. Les raccordements domestiques	4
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	4
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	4
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	4
B.3.1. Les contrôles de raccordements	4
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	4
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	5
B.4.1. Les postes de relèvement	5
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	5
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	6
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	6
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	7
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	8
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	8
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	8
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	8
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	9
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	11
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	11
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	13
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	14
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	14
C.2.5. Le calcul des rendements	16
C.2.6. Le suivi bactériologique	17
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur	17
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	18
C.3.1. Les boues	18
C.3.2. Les autres sous-produits	19
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	19
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	19
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	20
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	20
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	20
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	26
Paramètres physicochimiques	26
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	28
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	28

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		030000150551	
Commune		SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE			
Taille de l'agglomération					
Système de collecte		Code Sandre		035055102SCL	
Nom		STEP de Saint Sauveur le Vicomte			
Type(s) de réseau		Séparatif			
Industriels raccordés		NON			
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Didier Allain / didier.allain@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		035055102000	
Nom		STEP de Saint Sauveur le Vicomte			
Lieu d'implantation		SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE			
Date de mise en œuvre		2000			
Maître d'ouvrage		Communauté d'Agglomération Le Cotentin			
Capacité Nominale		Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec		165	562	-	2 750
Temps pluie			562		
Débit de référence		857 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)		133,6 kg/jour		2 226,67 eq. Hab.	
File Eau		Type de traitement		Boue activée aération prolongée	
		Filière de traitement		T_Sec : Boue Activ. Aér Prol sans anoxie	
File Boue		Type de traitement		Epaississement	
		Filières de traitement		Stabilisation : Pas de traitement -	
				Epaississement : Epaississement gravitaire -	
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Didier Allain / didier.allain@saur.com			
Milieu récepteur					
Nom		LA DOUVE			
Masse d'eau					
Type		Rejet superficiel			

A.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Année du zonage EU et EP au PLU
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	-	2004-2005	13/12/2005



B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

La facturation n'est pas réalisée par SAUR. Nous n'avons pas les éléments au 31 décembre 2018.

B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux réalisés sur le système de collecte sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les opérations réalisées sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (princi	- m3/h	2004	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Aéro-éjecteur de la Malbrèche (second	- m3/h	2004	Non	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Bois de l'Enfer n°1	15 m3/h	2004	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Bois de l'Enfer n°2	10 m3/h	2010	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR d'Aureville n°1	10 m3/h	2012	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR d'Aureville n°2	10 m3/h	2012	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR d'Aureville n°3	0 m3/h	2018	OUI	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR des Tuilleries	10 m3/h	2012	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR du Cimetière	10 m3/h	2010	Oui	Non
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	PR Les Religieuses	10 m3/h	2012	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.

B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun déversement au milieu par le système de collecte n'a été enregistré en 2018.



B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun dispositif de mesure (débit ou préleveur) n'est présent sur le système de collecte.

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le réseau draine beaucoup d'eau parasite ce qui entraîne un débordement du bassin d'orage à la station d'épuration en période pluvieuse et période de nappe haute :

En 2018 16991 m3 ont été déversés depuis le bassin d'orage soit 11.5% du débit reçu à la station d'épuration.

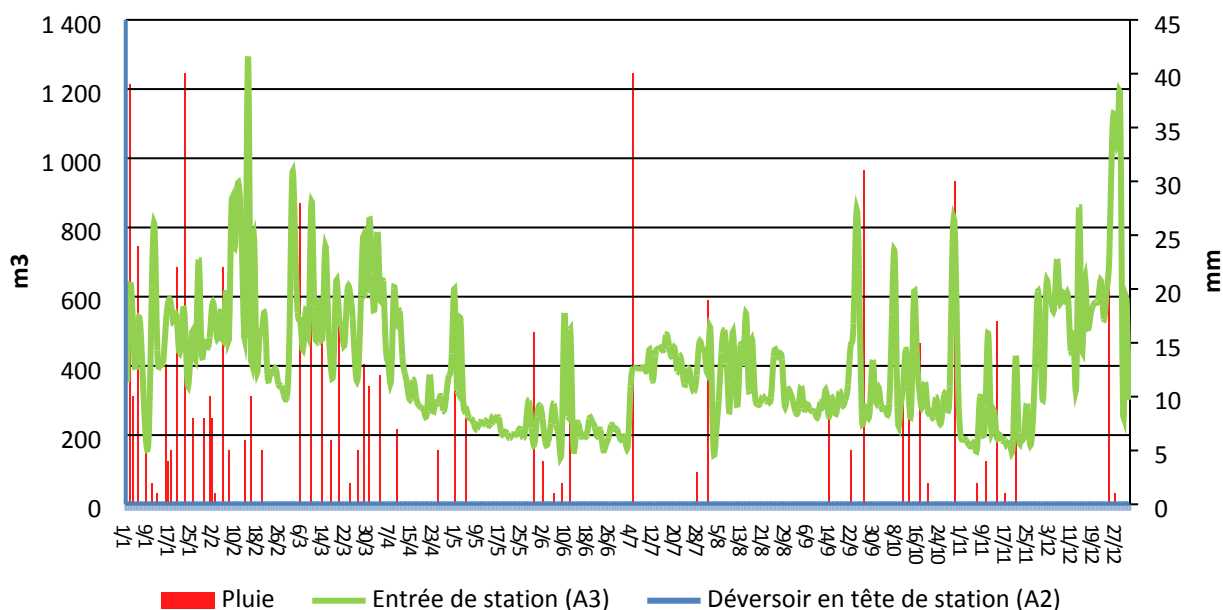


C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

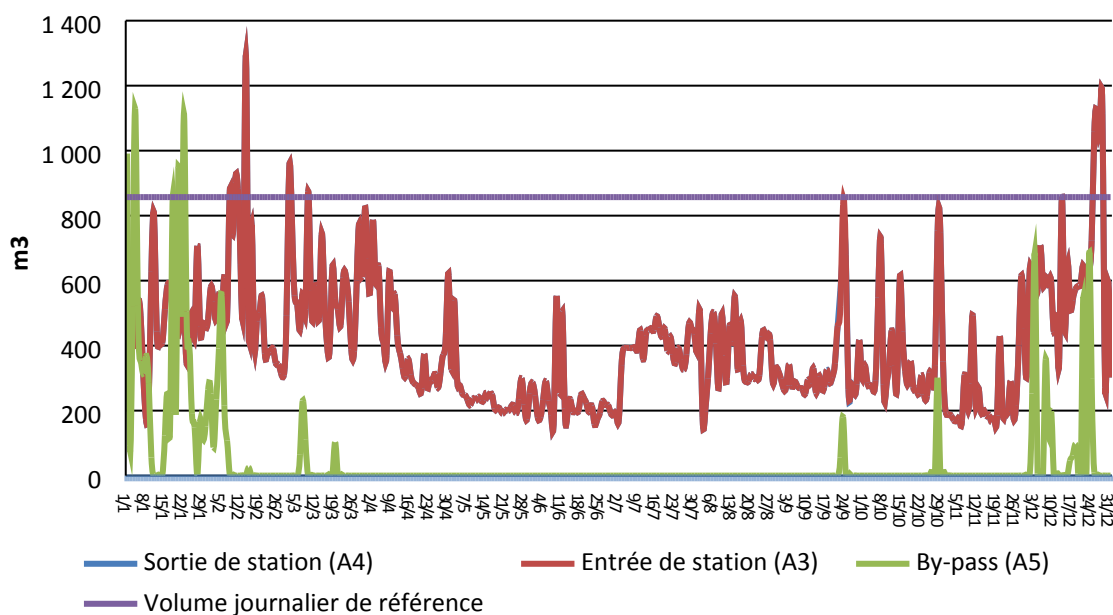
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

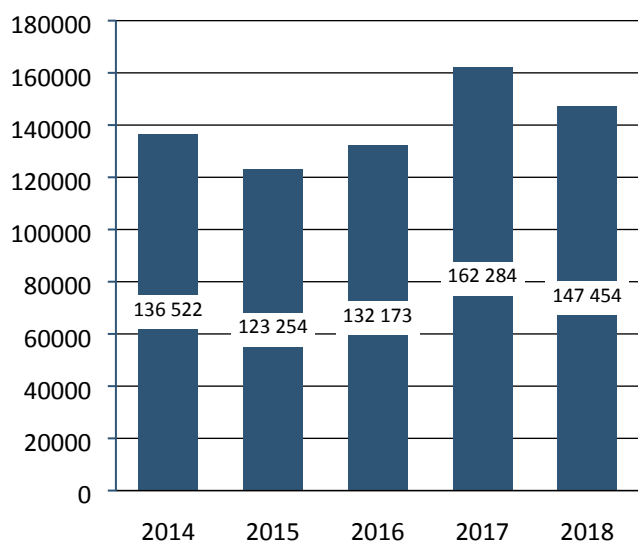




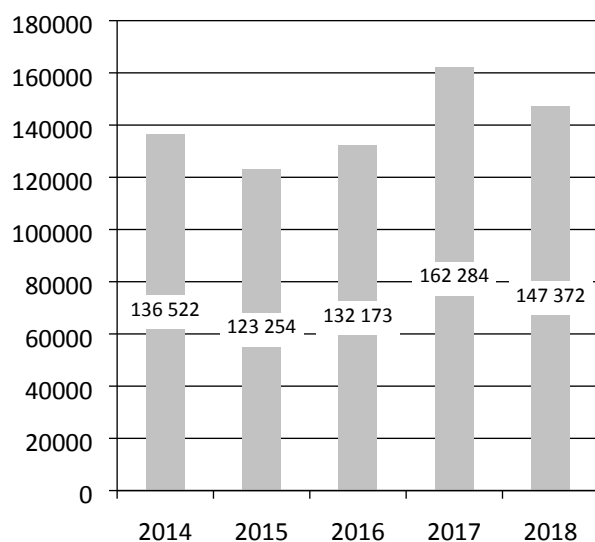
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2014	18 750	22 313	12 832	11 213	11 305	6 347	6 936	7 809	4 896	8 173	12 003	13 945	136 522
Entrée de station (A3) (m3)	2015	19 615	15 975	12 218	8 072	7 590	6 050	6 794	10 224	7 365	6 682	10 056	12 613	123 254
Entrée de station (A3) (m3)	2016	18 149	19 546	13 823	8 987	8 247	9 623	7 902	8 338	6 973	7 879	12 661	10 045	132 173
Entrée de station (A3) (m3)	2017	11 894	16 377	20 856	10 156	18 210	7 833	8 138	10 611	20 059	10 563	11 782	15 805	162 284
Entrée de station (A3) (m3)	2018	14 848	15 624	18 086	12 306	7 627	6 970	12 191	11 268	10 075	11 283	7 642	19 534	147 454
Sortie de station (A4) (m3)	2014	18 750	22 313	12 832	11 213	11 305	6 347	6 936	7 809	4 896	8 173	12 003	13 945	136 522
Sortie de station (A4) (m3)	2015	19 615	15 975	12 218	8 072	7 590	6 050	6 794	10 224	7 365	6 682	10 056	12 613	123 254
Sortie de station (A4) (m3)	2016	18 149	19 546	13 823	8 987	8 247	9 623	7 902	8 338	6 973	7 879	12 661	10 045	132 173
Sortie de station (A4) (m3)	2017	11 894	16 377	20 856	10 156	18 210	7 833	8 138	10 611	20 059	10 563	11 782	15 805	162 284
Sortie de station (A4) (m3)	2018	14 848	15 624	18 086	12 306	7 627	6 970	12 191	11 268	9 993	11 283	7 642	19 534	147 372
By-pass (A5) (m3)	2014	2 439	504	0	129	0	0	0	0	0	0	0	88	3 160
By-pass (A5) (m3)	2015	1 152	106	0	0	0	0	0	0	0	0	272	116	1 646
By-pass (A5) (m3)	2016	3 969	1 866	1 379	0	0	250	0	0	0	0	938	0	8 402
By-pass (A5) (m3)	2017	0	552	268	0	476	0	206	236	270	224	1 175	5 430	8 837
By-pass (A5) (m3)	2018	10 732	1 866	508	0	0	0	0	0	235	301	0	3 349	16 991
Pluie (mm)	2014	154	170	60	105	96	12	48	87	1	103	126	121	1 083
Pluie (mm)	2015	154	95	47	9	27	17	20	31	48	22	89	34	593
Pluie (mm)	2016	173	164	117	37	56	85	42	36	39	0	116	17	882
Pluie (mm)	2017	53	97	80,5	4	104	45	13	13	68	75	122	133	807,5
Pluie (mm)	2018	194	57	122	40	24	21	62	0	46	68	31	22	687

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3**

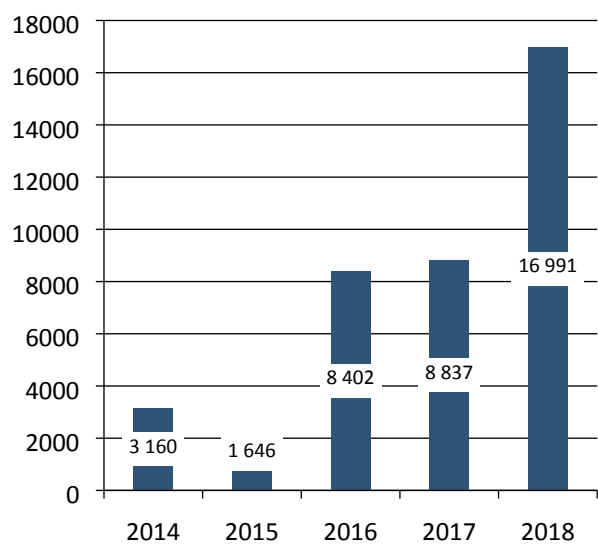


**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3**





Evolution du volume annuel By Pass de station (A5) en m3





C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2)
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5)
- Déversoir entrée STEP (A_2)

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2)
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5)
- Déversoir entrée STEP (A_2)

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO₅, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2),
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

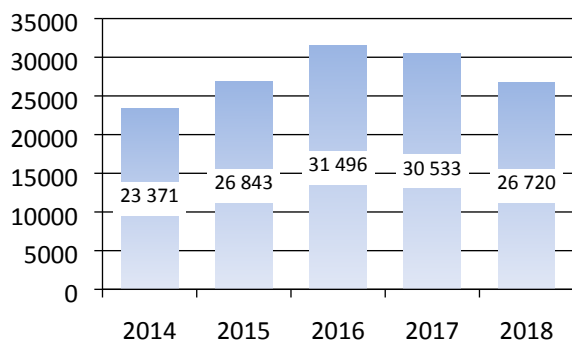
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO₅, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg / an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 / 1000

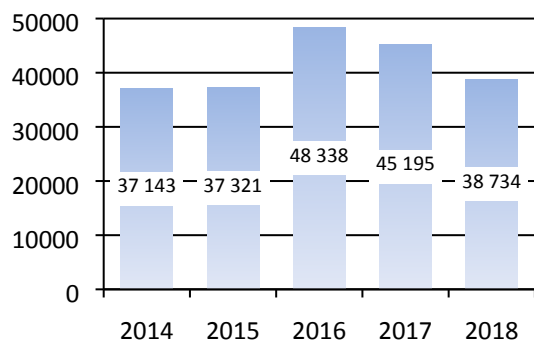




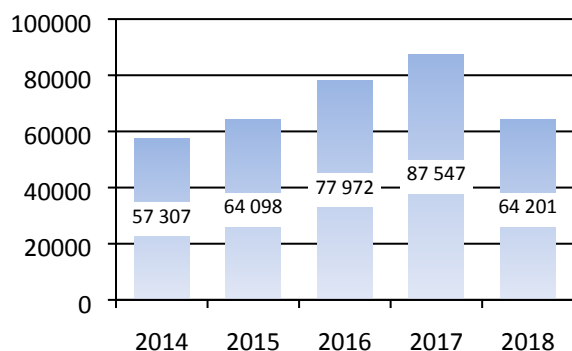
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DBO5 en kg/an**



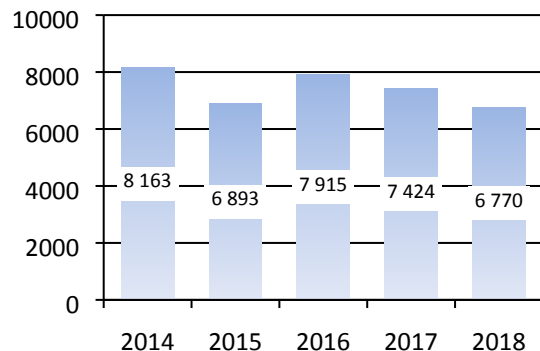
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



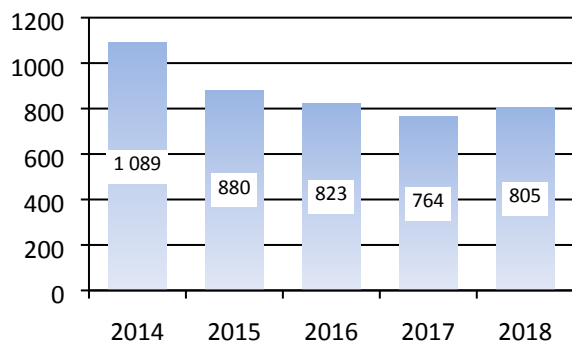
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DCO en kg/an**



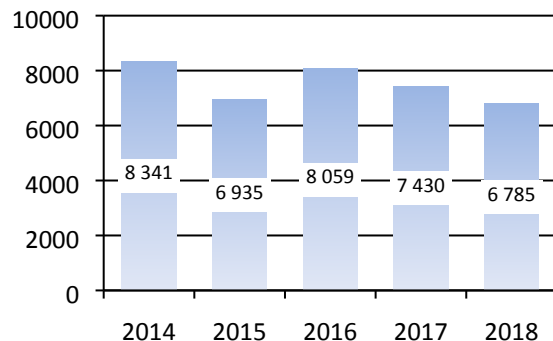
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
Phosphore total en kg/an**

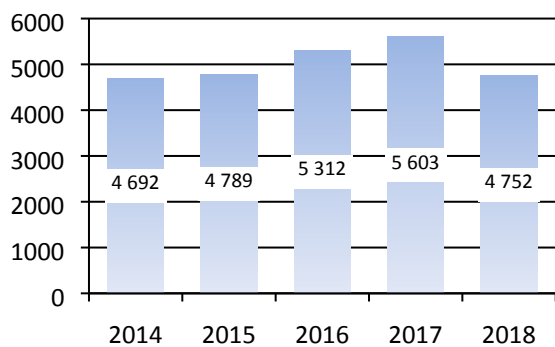


**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**





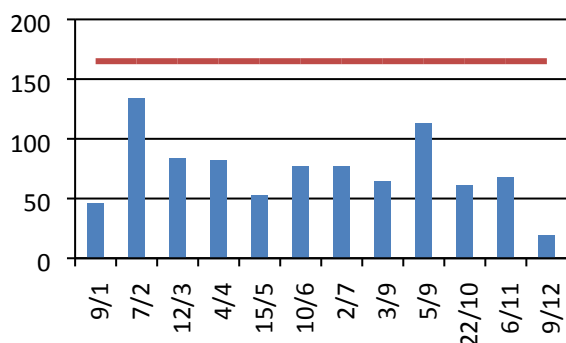
Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



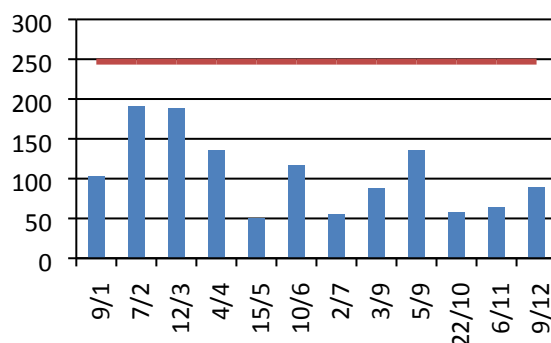
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Flux entrée réglementaire F_e kg/j = Concentration réglementaire C_e (mg/L) x Volume réglementaire entrée V_e (m³) / 1000

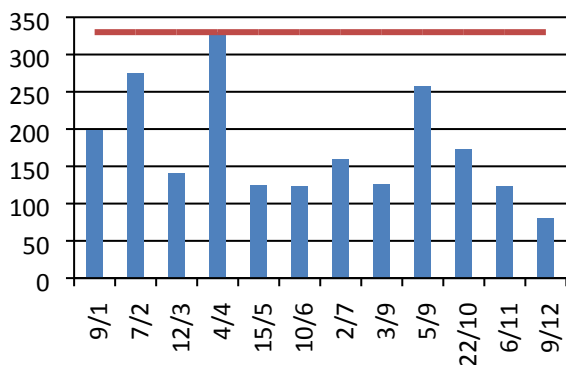
Charge entrante
DBO5 en kg/j



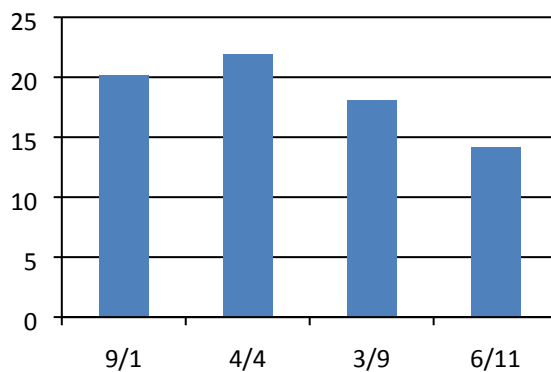
Charge entrante
MES en kg/j



Charge entrante
DCO en kg/j

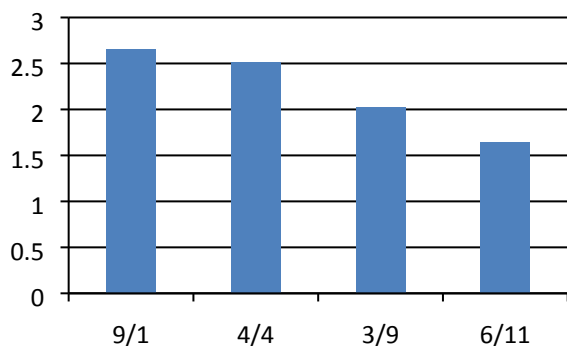


Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j

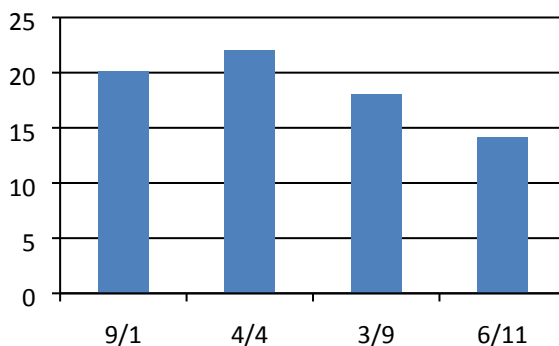




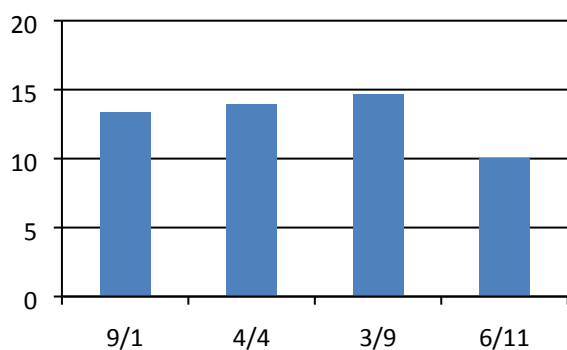
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



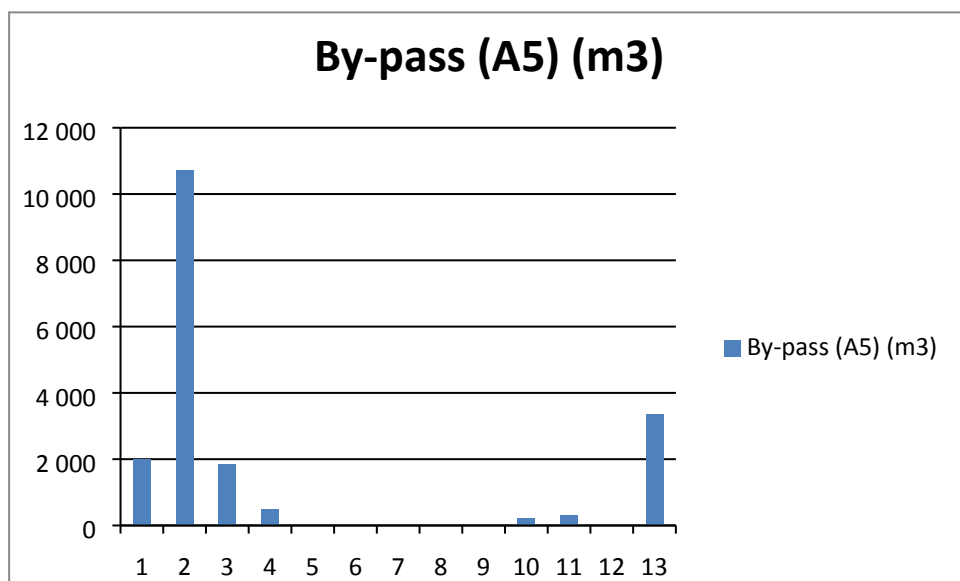
**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station



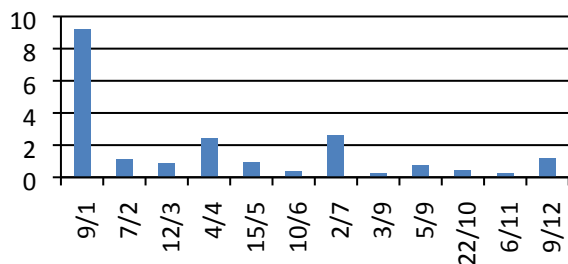
Un bilan de charge a été effectuée le 09 janvier 2018, il représente un rejet direct en pollution carbonée de 190 Equivalents habitants et 315 Equivalents Habitants en pollution azotée.



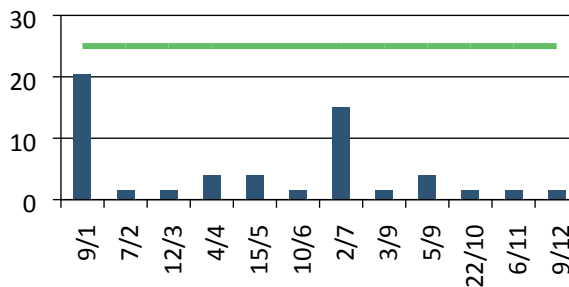
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

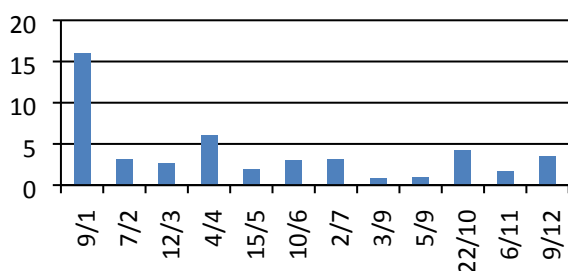
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



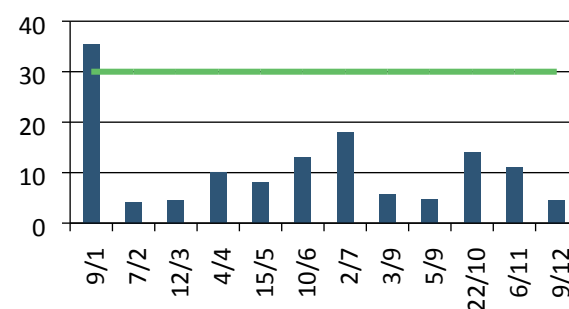
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



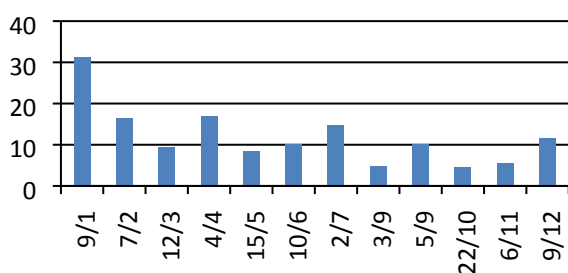
**Charge sortante
MES en kg/j**



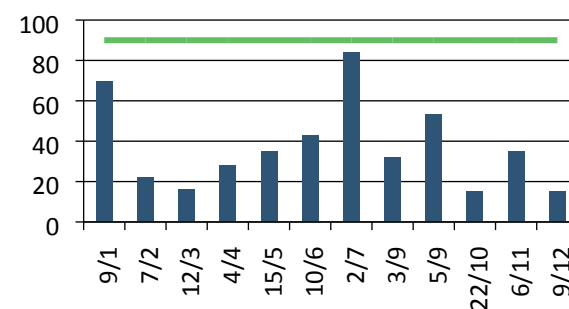
Concentration sortante MES en mg/l



**Charge sortante
DCO en kg/j**

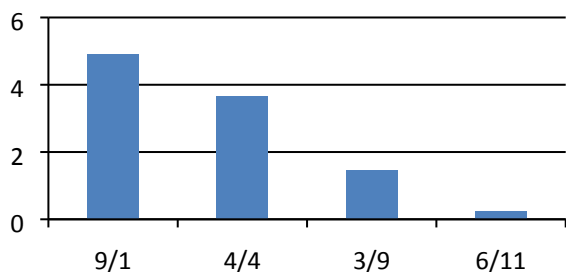


Concentration sortante DCO en mg/l

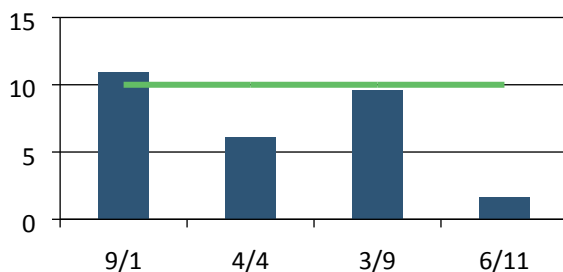




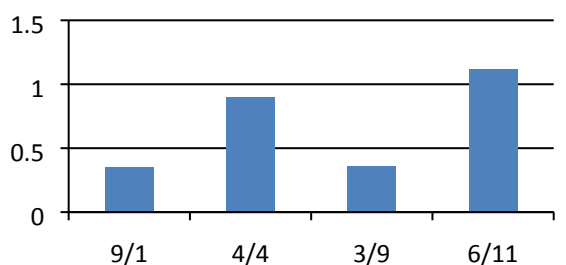
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



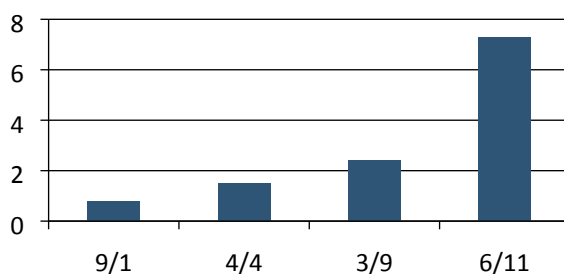
**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**



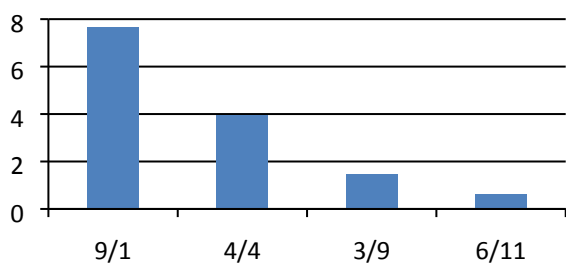
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



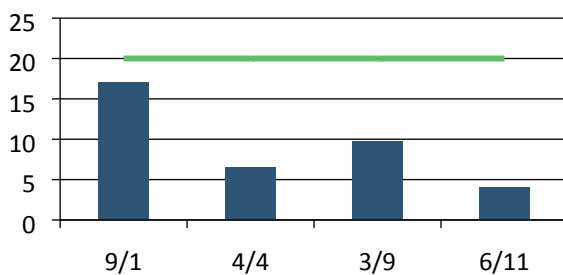
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



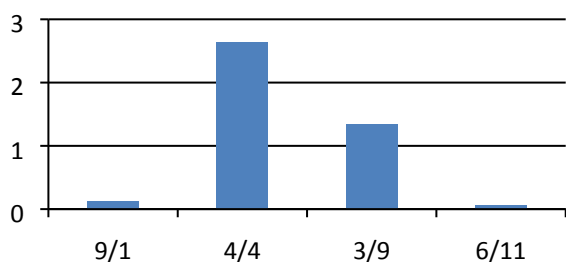
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



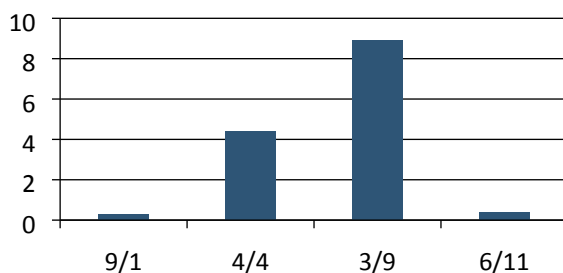
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**

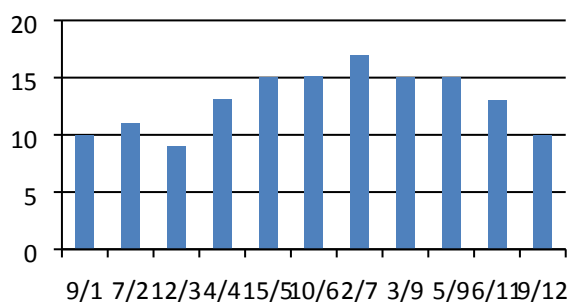


**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**

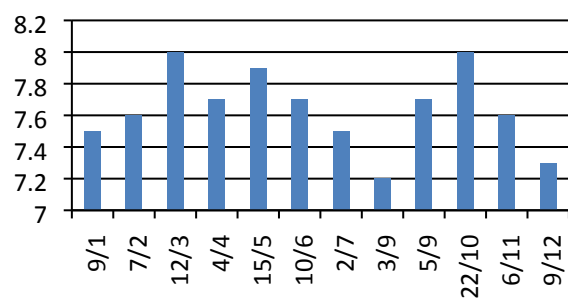




Température en sortie en °C



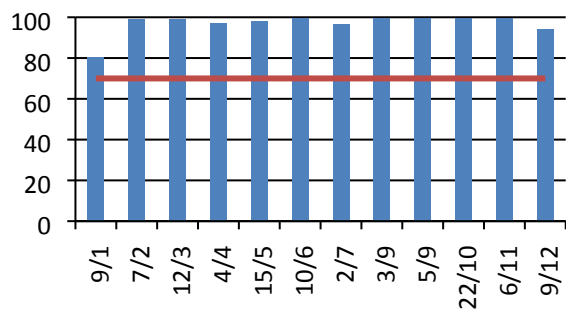
pH en sortie



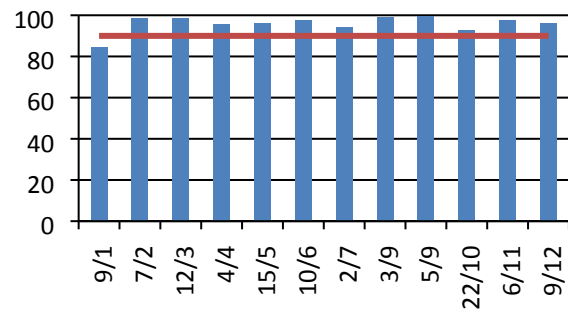
C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

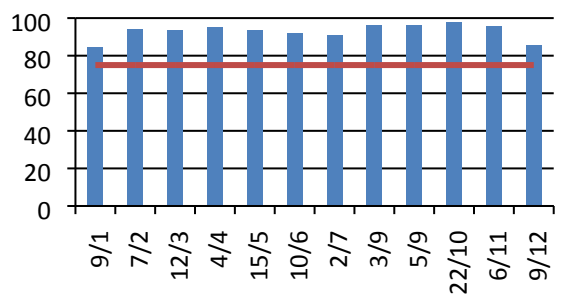
Rendement DBO5 en %



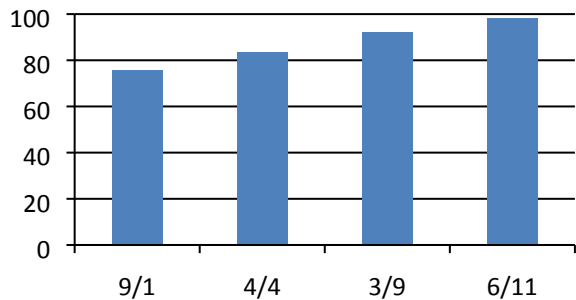
Rendement MES en %



Rendement DCO en %

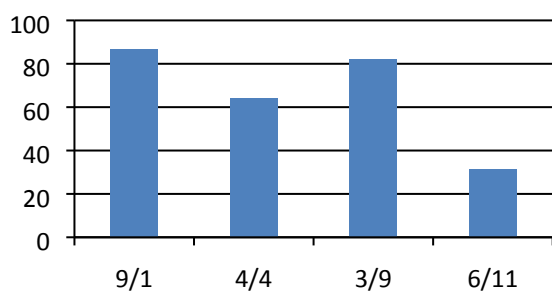


Rendement Azote Kjeldhal en %

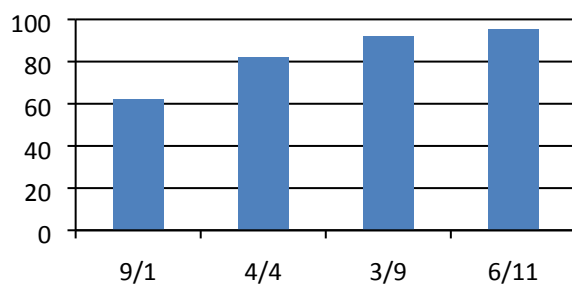




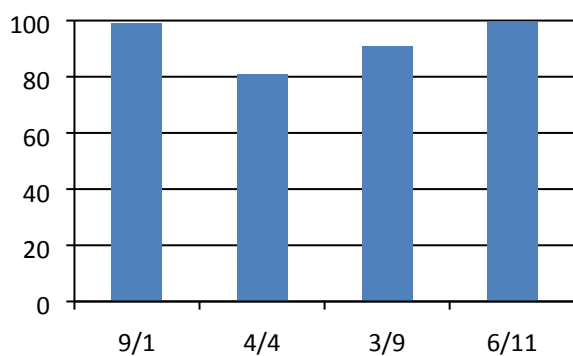
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



C.2.6. Le suivi bactériologique

Il n'y a pas de suivi particulier

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Il n'y a pas de suivi particulier



C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

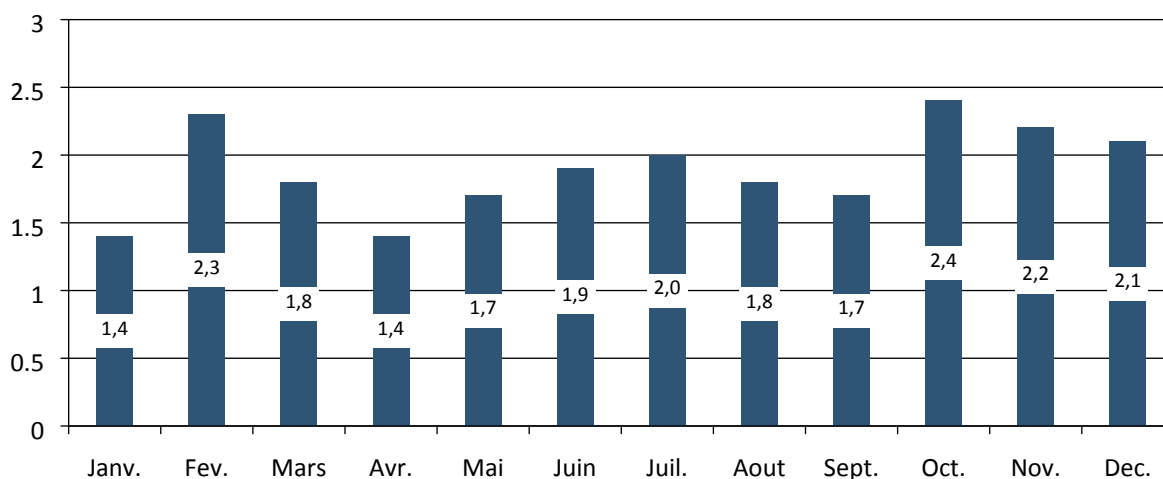
C.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	-	22,804
Boues évacuées (point S6 et S17)	1 230	29,52

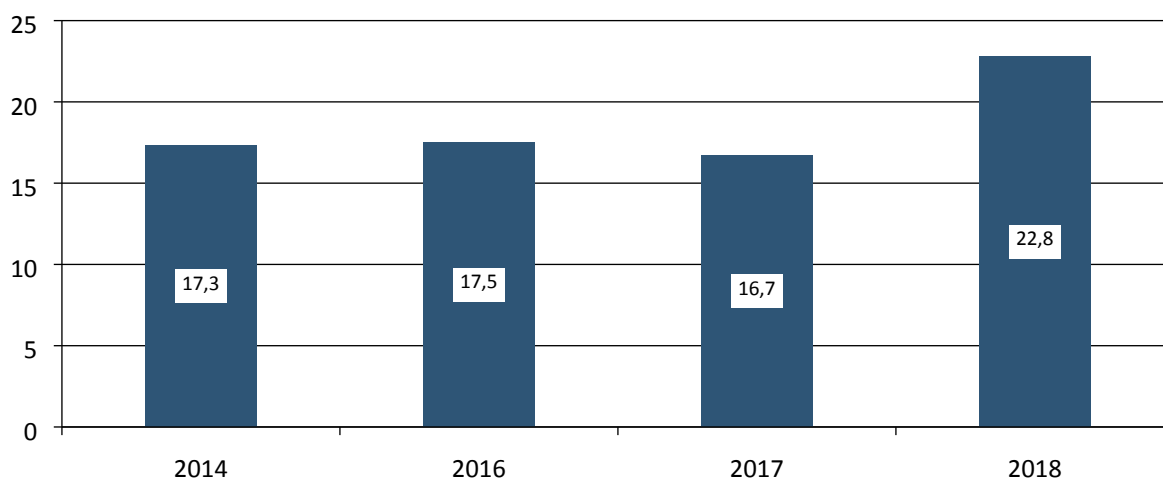
La différence entre les boues produites et les boues évacuées correspond à la différence de l'état du stock entre fin 2017 et fin 2018.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues vers épandage	29,52	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	1 234	Refus dégr. Vers ISDND du HAM
Sables (S10) en kg	12 600	Sable PE vers ISDND du HAM

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	95 184



C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Les faits marquants 2018 concernent le débordement du bassin tampon de la station.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 15//10/2018

Coordonnées de l'expéditeur : D ALLAIN, SAUR, Rue des Frères Chappe ,14540 GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : Police de l'Eau Manche- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement		
Site concerné :STEP de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE		
Date de l'événement: 22/09 et 23/09 /2018		
Nature de l'événement :Deversement au milieu naturel by-pass à la station		
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé		
	A3	A5
	V Entree	V Bypass
22/09/2018	522	55
23/09/2018	833	180
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement		
Remarque :		
Analyse des causes de l'événement : Des eaux pluviales météoriques sont collectées par le réseau d'assainissement		





Fiche événement - Assainissement



Si nécessaire, traitement correctif long terme : Contrôler la conformité des raccordements des particuliers et des éléments du réseau pluvial





Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 30//10/2018

Coordonnées de l'expéditeur : D ALLAIN, SAUR, Rue des Frères Chappe ,14540
GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : Police de l'Eau Manche- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement			
Site concerné :STEP de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE			
Date de l'événement: 28/10 /2018			
Nature de l'événement :Deversement au milieu naturel by-pass à la station			
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé			
	A3 m3/j	A5 m3/j	
28/10/2017	754	301	
En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement			
Remarque :			
Analyse des causes de l'événement : Des eaux pluviales météoriques sont collectées par le réseau d'assainissement			





Fiche événement - Assainissement



Si nécessaire, traitement correctif long terme : Contrôler la conformité des raccordements des particuliers et des éléments du réseau pluvial





Fiche événement - Assainissement



Date de la transmission : 08/01/2019

Coordonnées de l'expéditeur : D ALLAIN, SAUR, Rue des Frères Chappe ,14540
GRENTHEVILLE

Destinataire (s) : Police de l'Eau Manche- Agence de l'eau- collectivité

Transmission effectuée par E-Mail

Description de l'événement		
Site concerné :STEP de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE		
Date de l'événement: 02/12 au 25/12/2018		
Nature de l'événement :Deversement au milieu naturel by-pass à la station		
En cas de déversement au milieu naturel : volume déversé		
	A3 m3/j	A5 m3/j
02/12/2018	823,00	253,00
03/12/2018	870,00	675,00
04/12/2018	748,00	7,00
05/12/2018	754,00	4,00
06/12/2018	753,00	1,00
07/12/2018	781,00	358,00
08/12/2018	782,00	124,00
09/12/2018	770,00	198,0
16/12/2018	574,00	46,00
17/12/2018	739,00	62,00
18/12/2018	745,00	96,00
19/12/2018	732,00	7,00
21/12/2018	815,00	547,00
22/12/2018	733,00	1,00
23/12/2018	836,00	660,00





Fiche événement - Assainissement



24/12/2018 770,00 300,00

25/12/2018 722,00 10,00

En cas de dysfonctionnement d'un ouvrage : descriptif du dysfonctionnement

Remarque :

Analyse des causes de l'événement : Des eaux pluviales météoriques sont collectées par le réseau d'assainissement

Actions correctives mises en place

Si nécessaire, descriptif et date d'une action curative immédiate :

Si nécessaire, traitement correctif long terme : Contrôler la conformité des raccordements des particuliers et des éléments du réseau pluvial





C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	857	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	165															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		95,8	8,23	92,8	32,08	96,8	3,25	82,9	7,6	87,3	4,7	3,52	0,1	2,81	66,1	3,08
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		95,8	8,23	92,6	32,45	96,8	3,25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur réductible (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	30	75	90	70	25	-	20	-	10	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		1		1		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		1		0		0		0		1		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'article 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Matériel	Date de vérification	Conformité	Actions d'entretien	Actions de maintenance et renouvellement
Débitmètre électromagnétique eau brute	08/02/2018 16/05/2018 03/09/2018 21/11/2018	Conforme	Vérification du zéro	
Débitmètre ultra-son Eau Traitée et Trop plein	16/05/2018 21/09/2018	Conforme	Nettoyage du canal de comptage et de la sonde ultra-son avant chaque bilan 24H	
Préleveurs d'échantillon Eau Brute et Eau Traitée	08/02/2018 16/05/2018 03/09/2018 21/11/2018	Conforme	Nettoyage du bocal doseur et des bidons de prélèvement après chaque bilan	

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Les 12 bilans réalisés dans le cadre de l'autosurveillance permettent d'estimer la charge entrante à 1330 Equivalents Habitants pour la pollution carbonée et azotée.

La qualité de l'eau traitée respecte la norme en vigueur.

La station a traité 147372 m3 et rejeté directement après stockage en bassin tampon 16991 m3 qui sont dus à une surcharge hydraulique de la station en période de nappe haute et par temps de pluies.



14.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.



Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.**

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



15.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

AUTORISATIONS

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.





EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

GESTION DU SERVICE

➤ **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police".





- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.





➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.